

Explication du texte de Comte-Sponville

« Ce n'est pas l'athéisme. Ce n'est pas l'irréligion. Encore moins une religion de plus.

La laïcité ne porte pas sur Dieu, mais sur la société. Ce n'est pas une conception du monde ; c'est une organisation de la Cité.

Ce n'est pas une croyance ; c'est un principe, ou plusieurs : la neutralité de l'État vis-à-vis de toute religion comme de toute métaphysique, son indépendance par rapport aux Églises comme l'indépendance des Églises par rapport à lui, la liberté de conscience et de culte, d'examen et de critique, l'absence de toute religion officielle, de toute philosophie officielle, le droit en conséquence, pour chaque individu, de pratiquer la religion de son choix ou de n'en pratiquer aucune, le droit de prier ou de blasphémer, tant que cela ne trouble pas l'ordre public, enfin, mais ce n'est pas le moins important, l'aspect non confessionnel et non clérical – mais point non plus anticlérical – de l'école publique.

L'essentiel tient en trois mots : **neutralité (de l'État et de l'école), indépendance (de l'État vis-à-vis des Églises, et réciproquement), liberté (de conscience et de culte).**

(...)

On comprend qu'Israël, l'Iran ou le Vatican ne sont pas des États laïques, puisqu'ils se réclament d'une religion officielle ou privilégiée. Mais l'Albanie d'Enver Hoxha ne l'était pas davantage, qui professait un athéisme d'État. Cela dit assez ce qu'est vraiment la laïcité : non une idéologie d'État, mais **le refus, par l'État, de se soumettre à quelque idéologie que ce soit.**

Et les droits de l'homme ? demandera-t-on. Et la morale ? Ce n'est pas à eux que l'État se soumet, mais à ses propres lois et à sa propre constitution – ou aux droits de l'homme pour autant seulement que la constitution les énonce ou les garantit. Pourquoi, dans nos démocraties, le fait-elle ? Parce que le peuple souverain en a décidé ainsi, et ce n'est pas moi qui le lui reprocherai. C'est mettre l'État au service des humains, comme il doit l'être, plutôt que les humains au sien. Mais la même raison interdit d'ériger les droits de l'homme en religion d'État. Distinction des ordres : l'État ne doit régner ni sur les esprits ni sur les cœurs. Il ne dit ni le vrai ni le bien, mais seulement le légal et l'illégal. Il n'a pas de religion. Il n'a pas de morale. Il n'a pas de doctrine. Aux citoyens d'en avoir une, s'ils le veulent. Non pourtant que l'État doive tout tolérer, ni qu'il le puisse. Mais il n'interdit que des actions, point des pensées, et pour autant seulement qu'elles enfreignent la loi.

Dans un État vraiment laïque, il n'y a pas de délit d'opinion. Chacun pense ce qu'il veut, croit ce qu'il veut. Il doit rendre compte de ses actes, non de ses idées. De ce qu'il fait, non de ce qu'il croit. Les droits de l'homme, pour un État laïque, ne sont pas une idéologie, encore moins une religion. Ce n'est pas une croyance, c'est une volonté. Pas une opinion, une loi. On a le droit d'être contre. Pas de les violer.

LAÏCITÉ :

définition d'un rapport entre la loi et les règles religieuses.

Une hiérarchie des commandements : d'abord les lois puis les règles religieuses, quand un conflit surgit .

Elle pose l'indifférence religieuse de l'État français. Les valeurs religieuses ne sont pas reconnues comme socle des lois, les pratiques religieuses ne sont pas imposées par la loi, les punitions n'existent pas en cas d'infraction à un commandement religieux. L'État préserve les individus des autres religions.

L'école est le lieu où s'applique ces critères : pas de commandement religieux, pas de punition pour blasphème, pas de diffusion des doctrines religieuses.

Les 3 grands principes.

L'État n'a pas d'idéologie mais il défend la supériorité de la pensée rationnelle dans le cadre de l'école, c'est-à-dire la vérité produite par la démonstration.

La conséquence de cette laïcité est l'individualisation de la pratique religieuse : l'individu croyant, éduqué dans un esprit de rationalité, trouve un compromis entre la science et la doctrine officielle de sa religion, la laïcité lui offre un espace de liberté pour le faire.